

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 2 mai 2017 à 18 h 30  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇÃO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et  
du développement social  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Michèle Saint-Onge, Commandante PDQ 31  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Gagnants des derniers Jeux de Montréal et le lancement des Jeux de la rue.

---

**CA17 14 0117**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance en y retirant l'article 15.01.

Adopté à l'unanimité.

**CA17 14 0118****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017, à 18 h 30**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 avril 2017, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**10.05 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

Le maire d'arrondissement Anie Samson remercie et félicite les lauréats de la Fête des bénévoles organisée pour souligner l'implication des citoyens dans les divers organismes de l'arrondissement et où cinq personnes ont été honorées. Elle félicite l'organisation de cette soirée notamment l'équipe de la Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Aussi, elle invite les citoyens à venir, le 27 mai prochain, à la 4<sup>e</sup> édition de la course des familles au parc Villeray. Finalement, elle invite les citoyens à venir au Show de la faim ce vendredi 5 mai, dont les bénéficiaires iront à la sécurité alimentaire.

Le conseiller Sylvain Ouellet remercie la bénévole dans son district pour le Groupe scout 6<sup>e</sup> Cousteau. Il informe les citoyens qu'à l'article 30.11 à l'ordre du jour, un dossier sera approuvé pour l'installation de planchers de danse amovibles dans les parcs. Aussi, il remercie les citoyens qui ont participé aux corvées de nettoyage dans les ruelles et ajoute que l'arrondissement était finaliste au Gala du conseil régional d'environnement. Finalement, Pari Saint-Michel pour la deuxième année consécutive fera son marché public au parc Sandro Pertini.

Le conseiller Frantz Benjamin félicite les organisateurs de l'activité qui a eu lieu dimanche dernier et à laquelle il a assisté lors de sa 3<sup>e</sup> édition Lire pour réussir dans le quartier Saint-Michel à l'école Montcalm où chaque enfant est reparti avec un livre. Aussi, il souligne que le 27 avril dernier plus de 41 bébés et leurs parents ont été accueillis au Gala des nouveau-nés afin de leur souhaiter la bienvenue, le tout porté par Mon Resto St-Michel en partenariat avec plusieurs organismes de l'arrondissement. De plus, le 9 mai prochain aura lieu le colloque du groupe Hors Père portant sur la responsabilité d'être père, organisé par la Maison de la famille de Saint-Michel. Également, vendredi le 12 mai prochain se tiendra la Fête des aînés au Centre carrefour populaire de Saint-Michel et plus tard, cette même journée, au parc Ovila-Légaré aura lieu la Fête de la famille de 13 h jusqu'à 19 h. Au niveau des corvées de nettoyage, il en profite pour signaler aux gens qui veulent y participer de ne pas hésiter à contacter l'éco-quartier.

La conseillère Mary Deros souligne que le 30 avril dernier des médailles ont été remises à des citoyens dans le cadre de la Cérémonie du gouverneur. Aussi, samedi le 6 mai elle invite les citoyens à participer à la corvée de nettoyage organisée par Vrac environnement dès 9 h où le rassemblement se fait devant le PDQ du parc Jarry. Également, vendredi le 19 mai prochain, Cuisine et vie collective Saint-Roch célébrera son 25<sup>e</sup> anniversaire de fondation et des festivités auront lieu à l'auditorium du Complexe William-Hingston. Elle en profite pour féliciter la directrice de cet organisme et son équipe. Aussi, samedi le 20 mai aura lieu la distribution de fleurs annuelles dans le stationnement de la piscine St-Roch pour les citoyens de Parc-Extension dès 9 h, il faut une preuve de résidence. Ce même samedi, elle invite les citoyens à participer à l'activité art et fêtes par l'Organisation des jeunes de Parc-Extension de 8 h à 20 h au Parc Howard. De plus, elle invite les citoyens à participer le lundi le 22 mai prochain au Grand ménage du printemps dans le quartier de Parc-Extension au parc Howard. Finalement, elle souhaite une bonne fête des mères à toutes les mères de l'arrondissement.

La conseillère Elsie Lefebvre souligne et invite les citoyens à venir, le 5 mai prochain à la 5<sup>e</sup> édition du Show de la faim au coût de 20 \$, où tous les profits iront aux banques alimentaires du quartier de Villeray avec une superbe programmation, dont Yann Perrault, Alfa Rococo etc. Aussi, elle demande aux citoyens, dans le cadre de la plantation massive d'arbres dans l'arrondissement, d'être à l'affût des interdictions de stationnement. Également, elle invite les citoyens à la Grande corvée de nettoyage du parc Jarry et des ruelles et suggère de consulter le site de l'éco quartier Villeray. Aussi, aura lieu la distribution de plans de tomates biologiques et de fleurs et fines herbes et également de composte pour ceux qui le désire. Une promenade de Jane aura lieu ce dimanche dans Villeray et elle invite les citoyens. De plus, le 27 mai prochain aura lieu la Course des familles de Villeray, elle invite les citoyens à s'inscrire sur le groupe pour les familles dans Facebook. Elle informe les citoyens que l'assemblée pour la Place de Castelnau s'est tenue et elle remercie les services pour la présentation ainsi que la Ville centre. Il en

ressort un taux de 97 % de satisfaction. Elle suggère aux citoyens de suivre la programmation de Hors les murs pour les activités à venir sur la Place de Castelnau. Finalement, elle ajoute qu'il y a un haut taux de satisfaction des citoyens pour le projet pilote des panneaux d'arrêt dans le quartier visant la sécurité des piétons et des enfants. Aussi, elle informe les citoyens que la semaine dernière elle s'est rendue à l'Assemblée nationale du Québec où elle co-préside la campagne En marche vers la parité qui en est à sa deuxième année et dont l'objectif est d'augmenter le taux de participation des femmes en politique. Finalement, jeudi prochain aura lieu le lancement de l'avis du conseil des montréalaises concernant la conciliation travail-famille politique.

Le maire d'arrondissement Anie Samson informe les citoyens que le 20 mai prochain aura lieu la distribution de fleurs dans chacun des districts. Elle rappelle également que Montréal sera l'hôte du grand Congrès des assises municipales où tous les maires du Québec seront présents et dont elle est la co-présidente. L'arrondissement et le service de police sont finalistes pour un prix mérite ovation municipale. Le 17 mai prochain est la Journée de fondation de Montréal et c'est officiellement à cette date que les activités débutent. Elle invite les citoyens à un spectacle de marionnettes géantes, unique en son genre, le Royal de Luxe qui aura lieu les 19, 20 et 21 mai prochains. Elle suggère aux citoyens de voir les parcours sur le site du 375<sup>e</sup> anniversaire.

---

### 10.06 - Période de questions du public

À 19 h 05, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Sasha Dyck	Intersection de Castelnau et Clark
Frédéric Demers	Changer une décision du CCU
Ron Fitzsimmons	Ordures des commerces / salle de concert JFP
Madeleine Lachaine	Apaisement de la circulation sur la rue Lajeunesse
Jean-Marie Bergeron	Temps des lumières
Dominique Rioual	Avenue d'Outremont
Jennifer McClements	Rodéo
Geneviève Goizioux	Rodéo
Mélanie Scala	Sécurisation de la ruelle
Emmanuel Papamanos	Changement de zonage et rénover la rue
Mircea Duma	Dépôt d'une pétition : feu de circulation sur la rue Jean-Talon
Madeleine Eykel	Travaux sur la rue des Écores

À 20 h 05

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

---

Francine Gagné	Travaux sur la rue des Écores
Rafik Bentabbel	Parc Sinclair
José Melo	Permis de travaux

Quintino Zara	Pétition – dépôt des vidanges
Gilles Léveillé	Verdure / rue du Rosaire
Anne Poirier	Circulation Villeray et 1 <sup>ère</sup> Avenue
Camil Gaston Breton	Supports à vélos sur le boul. Saint-Laurent
Suzanne Lortie	Déneigement

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h.

---

### 10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 21 h, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

La conseillère Elsie Lefebvre désire poser une question concernant les ruelles vertes qui sont des projets citoyens très populaires qui permettent un apport à la propreté et aident à consolider le tissu social, à savoir si le budget voté il y a 4 ans pour les ruelles, de 40 000 \$ par district, peut être bonifié pour cet été, puisque dans Villeray, il y a déjà 12 ruelles en attente.

Le maire d'arrondissement Anie Samson indique que l'arrondissement en est un où il est investi le plus d'argent pour les projets de ruelles vertes pour aider les citoyens à verdir leur ruelle. La décision a été prise à l'unanimité pour un budget de 160 000 \$. Elle ajoute que des choix doivent être faits et que les demandes viennent de partout. Elle indique que les élus pourraient revoir ce qui peut être fait comme changement selon les budgets. Elle ajoute qu'on peut augmenter les budgets pour les ruelles, mais qu'il faudra couper ailleurs. Il s'agit d'un choix à prendre et les élus en discuteront plus tard.

La conseillère Elsie Lefebvre indique qu'elle est heureuse de l'ouverture et ajoute qu'on ne devra pas couper des dépenses déjà affectées, mais plutôt voir les surplus d'arrondissement puisque le budget de 40 000 \$ par district est très peu. Elle demande si à même les surplus on pouvait faire d'autres initiatives pour le verdissement. Elle espère avoir une rencontre de travail pour verdir tout l'arrondissement.

Le conseiller Frantz Benjamin indique que le mandat que les gens de Saint-Michel lui ont donné est de revendiquer l'équité dans l'arrondissement, puisque la moitié du quartier de Saint-Michel, c'est la moitié de la population de l'arrondissement. Si les décisions prises ne tiennent plus, il faudrait rouvrir tous les dossiers pour voir l'équité.

Le maire d'arrondissement Anie Samson indique que les décisions ne sont pas toujours faciles à prendre et qu'une porte a été ouverte. Elle ajoute que les élus pourront en discuter pour les dépenses de l'ensemble du budget de l'arrondissement mais qu'il y aura des choix à faire. Elle précise que le surplus de l'arrondissement n'est pas de 70 M\$, mais d'environ 2 M\$ et que des projets sont déjà ciblés et qu'il faudra choisir.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 21 h 10.

---

### Déclaration visant à rendre hommage à madame Marjorie Villefranche, comme Bâtisseuse de la cité.

Retiré

15.01 1171766005

---

**CA17 14 0119**

**Proclamation de la Semaine québécoise des familles, du 15 au 21 mai 2017 et de la Journée internationale des familles, le 15 mai 2017.**

CONSIDÉRANT que la Semaine québécoise des familles célèbre ses 22 ans sous le thème « L'expérience famille sous la loupe »;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'est doté d'un Plan d'action Familles en décembre 2007;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de ce Plan d'action se fera en concertation avec les principaux partenaires œuvrant dans le secteur « familles » de l'arrondissement;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la Semaine québécoise des familles du 15 au 21 mai 2017 et la Journée internationale des familles, le 15 mai 2017.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA17 14 0120**

**Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique, le 4 mai 2017.**

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont une question de plaisir;

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont également des outils pour prévenir les problèmes de santé qu'entraînent la sédentarité et l'obésité;

CONSIDÉRANT la mise sur pied par le gouvernement du Québec, des programmes « Équipe Québec » et « Québec aux Jeux », ainsi que l'instauration de deux heures par semaine d'enseignement de l'éducation physique au primaire en 2006;

CONSIDÉRANT que la pratique du sport peut entraîner une volonté d'excellence qui peut mener aux plus hauts podiums;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la journée du 4 mai 2017 Journée nationale du sport et de l'activité physique, et exhortent nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à adopter de saines habitudes de vie par la pratique du sport et de l'activité physique.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA17 14 0121**

##### **Proclamation de la Semaine de la sécurité civile, du 7 au 13 mai 2017.**

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'une grande métropole comme Montréal n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence tels une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

ATTENDU que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 7 au 13 mai 2017, Semaine de la sécurité civile, sous le thème « Ma sécurité, ma responsabilité ! ».

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

#### **CA17 14 0122**

##### **Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs, du 7 au 13 mai 2017.**

ATTENDU que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 7 au 13 mai 2017, Semaine nationale des soins palliatifs, sous le thème « Vivre bien jusqu'à la fin » et exhortent les citoyennes et citoyens à parler à 10 personnes, amis, proches, connaissances, de l'importance de soins palliatifs de qualité au Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

**CA17 14 0123**

**Commémoration du génocide des grecs du Pont**

ATTENDU que l'Administration municipale s'est engagée par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion et la Charte montréalaise des droits et responsabilités à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

ATTENDU que l'Administration municipale accorde une grande importance au devoir de mémoire et que, dans cet esprit, elle souligne chaque année, par résolution au conseil, trois événements marquants, soit les journées commémorant le génocide arménien, la Shoah et l'abolition de la traite négrière;

ATTENDU que selon la Ligue Internationale pour les Droits et la Libération des Peuples, entre 1916 et 1923, près de 350 000 grecs originaires du Pont furent massacrés;

ATTENDU que depuis 1994, le Parlement hellénique emploie officiellement le mot génocide pour décrire ces importantes pertes de vie et que la commémoration se fait le 19 mai;

ATTENDU que la lutte pour la liberté, la tolérance et la fraternité des hommes exige une vigie constante;

ATTENDU que la Ville de Montréal a adopté la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale le 21 mars 1989 et a mené des actions sur son territoire et au sein des organismes relevant de sa compétence, afin de prévenir et de combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur, la religion et l'origine ethnique ou nationale ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

ATTENDU que le conseil municipal de Montréal a déclaré le 20 février dernier, Montréal, ville sanctuaire et s'engage à assurer la protection et l'accessibilité aux services municipaux aux personnes sans statut légal vivant sur son territoire;

ATTENDU que la communauté hellénique de Montréal a des fortes racines dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et a grandement contribué à son développement économique, culturel et social;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Elsie LEFEBVRE  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

Que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, proclament le 19 mai 2017 « Journée commémorative de l'anniversaire du génocide des Grecs du Pont, en solidarité avec la communauté hellénique de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 21 h 15 la conseillère Mary Deros quitte son siège.

---

**CA17 14 0124**

**Autoriser le renouvellement du bail pour la location du complexe modulaire de la Division des parcs à Atco Structures & Logistics, pour une période de 24 mois débutant le 1<sup>er</sup> mai 2017, au montant de 131 071,50 \$ incluant les taxes.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le renouvellement du contrat de location en faveur de la firme ATCO Structures & Logistics, pour la location du complexe modulaire pour la Division des parcs, situé au 9100, boulevard Pie-IX, pour une période de 24 mois débutant le 1<sup>er</sup> mai 2017, au montant de 131 071,50 \$, incluant les taxes;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1171309005

**CA17 14 0125**

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant 44 600 \$ pour l'année 2017, à deux organismes partenaires de l'arrondissement, dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue » et approuver les projets de conventions à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, les projets de convention à intervenir avec deux organismes de l'arrondissement, soit :

Nom de l'organisme	Titre du projet	Montant accordé
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Médiation urbaine	10 000 \$
Les Monarques de Montréal	Intervention en soirée	34 600 \$

qui s'inscrivent dans le cadre du dossier prioritaire de « Prévention à l'adhésion des jeunes aux gangs de rue, pour l'année 2017 », dont copies sont jointes au dossier de la présente résolution et identifiées par la secrétaire;

2. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 44 600 \$ aux deux organismes, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1173356002

## CA17 14 0126

**Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 714 940 \$ à 18 organismes partenaires de l'arrondissement désignés dans la recommandation, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et approuver les projets de convention à cet effet.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 714 940 \$ aux 18 organismes désignés ci-dessous, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2017-2018);

La Maison de quartier Villeray	Jardins collectifs de Villeray	20 000 \$	27 février au 25 novembre 2017
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	Comptoir alimentaire	24 445 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Corporation de développement communautaire Solidarités Villeray	Projet Villeray dans l'est	86 326 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Effet papillon	20 500 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
Centre de Loisirs communautaires Lajeunesse	Action Pivots VSP (Sécurité urbaine)	69 155 \$ 25 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
Forum jeunesse Saint-Michel	Les jeunes en action pour améliorer leur quartier	4 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 30 mars 2017
Vivre Saint-Michel en santé	Alternatives alimentaires	15 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
Vivre Saint-Michel en santé	Développement culturel (RUI)	16 667 \$	1 <sup>er</sup> février 2017 au 31 décembre 2017
Monarques de Montréal	Intervention en soirée	10 000 \$	6 janvier au 22 décembre 2017
Mon Resto Saint-Michel	Un quartier fier de sa diversité	43 000 \$	11 janvier au 31 décembre 2017
Le Relais des jeunes familles	Soutien et accompagnement auprès des jeunes mères	15 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
Maison des jeunes Par la Grand'Porte	La petite maison	33 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
TOHU	Falla 2017	4 000 \$	1 <sup>er</sup> mars au 1 <sup>er</sup> septembre 2017
Projet Ado-Communautaire en Travail de rue (PACT de rue)	Projet 18-25 ans et «Urgence»	12 700 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 15 mars 2018
Projet Ado-Communautaire en Travail de rue (PACT de rue)	Travail de rue St-Michel et Basket de soirée	38 500 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Mon Resto Saint-Michel	Agent de mobilisation	36 231 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Centre communautaire Jeunesse-Unie	Rêves d'avenir	35 000 \$	1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017
L'Organisation des Jeunes de Parc Extension (PEYO)	Local X-Art	36 000 \$	10 janvier 2017 au 19 décembre 2017
Centre haïtien d'animation et d'intervention sociales	Jeunes Leaders	17 600 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Héberjeune de Parc Extension	Intervention spécialisée en toxicomanie	15 500 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Ressource Action-Alimentation	Accompagnement social en sécurité alimentaire	20 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 30 avril 2018
Projet Ado-Communautaire en Travail de rue (PACT de rue)	Travail de rue Parc-Extension	35 000 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Corporation de Gestion des Loisirs du Parc	Un enfant en sécurité, une communauté en santé	26 816 \$	15 août 2017 au 31 mars 2018

Corporation de Gestion des Loisirs du Parc	"Les loisirs du Parc, Plus que du plaisir !"	37 500 \$	1 <sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018
Cuisines et vie collectives Saint-Roch	Cuisines collectives et cours de cuisine santé	18 000 \$	3 avril 2017 au 4 mars 2018

- d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour la Ville de Montréal, les 25 projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et ces organismes de l'arrondissement, établissant les modalités et conditions de versement prévues;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1173356001

---

#### CA17 14 0127

**Octroyer un contrat à Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fourniture et d'installation d'équipements de scénographie à la maison de la culture, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 638 688,72 \$, incluant les taxes et les contingences et voter des incidences de 57 487,50 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-17-03 (2 soumissionnaires)**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- d'octroyer un contrat à la firme Solotech inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fourniture et d'installation d'équipements de scénographie à la maison de la culture, au montant de sa soumission, soit pour une somme maximale de 638 688,72 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-17-03;
- d'autoriser une dépense de 57 487,50 \$, taxes incluses, pour les frais incidents, le cas échéant;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1171321003

---

#### CA17 14 0128

**Octroyer un contrat à Salvex inc, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Saint-Roch, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 597 295,13 \$, taxes incluses et voter des incidences de 71 000 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-17-02 (4 soumissionnaires).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

- d'octroyer un contrat à Salvex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement au parc Saint-Roch, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 597 295,13 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public PARCS-17-02;
- de voter des incidences de 71 000 \$, taxes incluses, le cas échéant;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1171548002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA17 14 0129**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2017, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171309006

---

#### **CA17 14 0130**

**Autoriser un remboursement de 47 500 \$ en capital, plus les intérêts, à la compagnie 7663609 Canada inc. relativement à des frais de parcs.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser un remboursement de 47 500 \$, en capital plus les intérêts, pour des frais de parcs conformément à l'entente intervenue entre la Ville et la compagnie 7663609 Canada inc.;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1171803002

---

**CA17 14 0131**

Autoriser le versement d'une contribution financière de 6 650 \$ à 15 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit : **ENSEMBLE DU TERRITOIRE** : 300 \$ au Comité des résidents de la Maison Saint-Dominique, 350 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+, 500 \$ au Comité des fêtes de Villeray, 1 000 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire; **DISTRICT FRANÇOIS-PERRAULT** : 500 \$ au Patro Le Prevost; **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 300 \$ à la Coalition des amis du parc Jarry, 400 \$ à VRAC Environnement (Éco-quartier Parc-Extension), 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire; **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ au Jardin communautaire le Goupillier, 300 \$ à l'Association des Retraités d'origine haïtienne du Québec et du Canada, 200 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+, 500 \$ au Fonds 1804 pour la persévérance scolaire; **DISTRICT DE VILLERAY** : 500 \$ à Espace Famille Villeray, 500 \$ à CDC Solidarités Villeray, 500 \$ au Comité des fêtes de Villeray, le tout pour diverses activités sociales.

Le conseiller Frantz Benjamin déclare son intérêt quant aux contributions énumérées sous ENSEMBLE DU TERRITOIRE et s'abstient de participer aux délibérations et de voter;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière de 6 650 \$ à quinze (15) organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2017, comme suit :

**ENSEMBLE DU TERRITOIRE—ARRONDISSEMENT****MONTANT: 2 150 \$**

<b>300 \$</b>	Comité des résidents de la Maison Saint-Dominique—277453
<b>350 \$</b>	Centre communautaire Rendez-vous 50+—365065
<b>500 \$</b>	Comité des fêtes de Villeray—160324
<b>1 000 \$</b>	Fonds 1804 pour la persévérance scolaire—330571

**FRANÇOIS-PERRAULT****MONTANT: 500 \$**

<b>500 \$</b>	Patro Le Prevost—104687
---------------	-------------------------

**PARC-EXTENSION****MONTANT: 1 200 \$**

<b>300 \$</b>	Coalition des amis du parc Jarry—139353
<b>400 \$</b>	VRAC Environnement (Éco-quartier Parc-Extension)—152012
<b>500 \$</b>	Fonds 1804 pour la persévérance scolaire—330571

**SAINT-MICHEL****MONTANT: 1 300 \$**

<b>300 \$</b>	Jardin communautaire le Goupillier—147521
<b>300 \$</b>	Association des Retraités d'origine haïtienne du Québec et du Canada (AROHQC)—243891
<b>200 \$</b>	Centre communautaire Rendez-vous 50+ —365065
<b>500 \$</b>	Fonds 1804 pour la persévérance scolaire—330571

**VILLERAY****MONTANT: 1 500 \$**

<b>500 \$</b>	Espace Famille Villeray—350810
<b>500 \$</b>	CDC Solidarités Villeray— 377910
<b>500 \$</b>	Comité des fêtes de Villeray—160324

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité.

**CA17 14 0132**

**Autoriser une affectation maximale de 110 000 \$, à même le surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour financer des dépenses pour l'entretien des carrés d'arbre en trottoir dans différentes rues de l'arrondissement, des terre-pleins et viaducs.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une affectation de 110 000 \$, à même le surplus de gestion affecté-divers de l'arrondissement, pour financer des dépenses pour l'entretien des carrés d'arbre en trottoir dans différentes rues de l'arrondissement, des terre-pleins et viaducs;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1171478003

---

**CA17 14 0133**

**Autoriser le remboursement pour une réparation d'une conduite d'égout au montant de 4 554 \$ suite à l'application du Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser un remboursement à madame Marie Pinard pour une réparation d'une conduite d'égout au montant de 4 554 \$, taxes incluses, suite à l'application du Règlement relatif à l'entretien des branchements d'égout (15-085);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1174518006

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

À 21 h 23 la conseillère Mary Deros reprend son siège.

---

**CA17 14 0134**

**Autoriser une affectation maximale de 748 000 \$, à même les revenus reportés - parcs et terrains de jeux de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 748 000 \$, à même les revenus reportés - parcs et terrains de jeux de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de déminéralisation et de plantation supplémentaire;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1174518002

---

**CA17 14 0135**

**Autoriser une affectation maximale de 240 000 \$, à même les surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de réfection routière et autoriser une dépense maximale de 80 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à Construction DJL inc., en vertu de l'entente cadre 1192437 et autoriser une dépense maximale de 90 000 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 240 000 \$, à même les surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour la mise en place d'une équipe de réfection routière;
2. d'autoriser une dépense maximale de 80 000 \$ pour la fourniture d'enrobés bitumineux à Construction DJL inc. en vertu de l'entente cadre 1192437;
3. d'autoriser une dépense maximale de 90 000 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1174518003

---

**CA17 14 0136**

**Autoriser une affectation maximale de 315 000 \$, à même le surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour la création d'une équipe de réfection de trottoirs en régie et autoriser une dépense maximale de 80 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de béton et autoriser une dépense maximale de 90 000 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 315 000 \$, à même le surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour la création d'une équipe de réfection de trottoirs en régie;
2. d'autoriser une dépense maximale de 80 000 \$ pour la fourniture de béton conditionnellement à l'approbation d'une entente-cadre par le conseil d'agglomération;

3. d'autoriser une dépense maximale de 90 000 \$ pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1174518004

---

**CA17 14 0137**

**Autoriser une affectation maximale de 88 000 \$, à même les revenus reportés - parcs et terrains de jeux, pour l'aménagement d'une forêt urbaine dans le secteur de l'intersection du boulevard Saint-Laurent et du boulevard Crémazie, au sud de l'autoroute métropolitaine.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 88 000 \$, à même les revenus reportés - parcs et terrains de jeux, pour l'aménagement de la butte Crémazie / Saint-Laurent;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1174518007

---

**CA17 14 0138**

**Autoriser une dépense additionnelle de 34 119,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels supplémentaires d'étude de drainage de surface, de conception et de surveillance de travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique devant être effectués par la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. dans le cadre du contrat PRR-16-02 octroyé par la résolution CA16 14 0128 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 164 874,15 \$ à 198 993,56 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 34 119,41 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels supplémentaires d'étude de drainage de surface, de conception et de surveillance de travaux d'infrastructures de génie civil avec réaménagement géométrique devant être effectués par la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. dans le cadre du contrat PRR-16-02 octroyé par la résolution CA16 14 0128 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 164 874,15 \$ à 198 993,56 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1174665004

---

**CA17 14 0139**

**Autoriser une affectation maximale de 70 000 \$, taxes incluses, à même le surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour faire l'acquisition, l'aménagement et l'animation de quatre planchers de danse extérieurs amovibles.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une affectation maximale de 70 000 \$ taxes incluses, à même le surplus de gestion affecté - divers de l'arrondissement, pour faire l'acquisition, l'aménagement et l'animation de quatre planchers de danse extérieurs amovibles;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1174465002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA17 14 0140**

**Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre des activités de promotion commerciale, du 14 au 18 juin 2017 et du 23 au 27 août 2017.**

Considérant que la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de marchands qui réalisent des promotions commerciales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement « Promotion commerciale sur la rue Legendre Est et sur le boulevard Saint-Michel » qui se tiendra aux dates et heures suivantes :

14 juin 2017 de 8 h 30 à 18 h  
15 et 16 juin 2017 de 8 h 30 à 21 h  
17 et 18 juin 2017 de 8 h 30 à 17 h

23 août 2017 de 8 h 30 à 18 h  
24 et 25 août 2017 de 8 h 30 à 21 h  
26 et 27 août 2017 de 8 h 30 à 17 h

2. d'autoriser la fermeture de la rue Legendre Est, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1177016001

---

**CA17 14 0141****Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement, pour les mois d'avril à septembre 2017.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois d'avril à septembre 2017, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1173343002

---

**CA17 14 0142****Autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé aux 8077-8079, avenue De Chateaubriand en vertu du Règlement RCA15-14001.**

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension édition du 30 mars 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour le bâtiment situé au 8077-8079, avenue De Chateaubriand conformément au Règlement RCA15-14001.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1177597001

---

**CA17 14 0143**

**Accorder une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 8260, rue Saint-Dominique en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 8260, rue Saint-Dominique.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 10 avril 2017, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray, édition du 13 avril 2017, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre de l'ajout d'une construction hors toit sur le bâtiment situé au 8260, rue Saint-Dominique en permettant la construction de cet appentis selon un retrait par rapport au mur arrière équivalant à moins d'une fois sa hauteur.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1171385011

---

**CA17 14 0144**

**Déposer un procès-verbal de correction relatif au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement de (RCA06-14001).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de déposer une copie du procès-verbal de correction signé par la secrétaire d'arrondissement, en date du 11 avril 2017;
2. de déposer une copie modifiée des Règlements RCA06-14001-10, RCA06-14001-12 et RCA06-14001-15 du règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement (RCA06-14001).

Adopté à l'unanimité.

40.05 1175898006

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA17 14 0145**

**Adopter le Règlement RCA16-14001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2017).**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA16-14001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2017) a été donné le 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement RCA16-14001-1 et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA16-14001-1 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2017).

Adopté à l'unanimité.

40.06 1171766003

---

**CA17 14 0146**

**Adopter la résolution PP17-14002 visant une demande d'autorisation pour la construction d'un bâtiment résidentiel de deux étages, avec sous-sol, sur la propriété située au 2489, rue Tillemont en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14002 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 14 mars 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 15 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 12 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré la disposition de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet de permettre la construction d'un bâtiment de 2 étages, comptant 6 logements et ayant un taux d'implantation au sol de 51 % aux conditions suivantes :

- que le logement au sous-sol qui n'est pas traversant soit construit du côté où il pourra bénéficier de fenêtres à l'arrière et sur le côté;
- qu'au moins deux arbres soient plantés en cour avant;
- que l'allée d'accès aux 2 cases de stationnement intérieur ait au plus 5,50 mètres.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1161010031

---

#### CA17 14 0147

**Adopter la résolution PP17-14005 visant à permettre l'implantation d'un établissement culturel dans le local situé au 8615, boulevard Saint-Laurent et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14005 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 14 mars 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 23 mars 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 15 mars 2017;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 4 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 13 avril 2017;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 119 et 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet de permettre l'implantation d'un établissement culturel dans le local du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 8615-8621 du boulevard Saint-Laurent, et ce, malgré les usages prescrits (I.2C, C.4C et C.7A) ainsi que le nombre de cases de stationnement exigé pour une telle activité (art. 561).

Adopté à l'unanimité.

40.08 1175898001

---

#### CA17 14 0148

**Adopter le premier projet de résolution PP17-14006 visant une demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne affichant un message lumineux et variable sur le terrain du bâtiment situé au 8400, avenue Christophe-Colomb en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré l'article 468 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'accorder la demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne affichant un message lumineux et variable sur le terrain du bâtiment situé au 8400, avenue Christophe-Colomb aux conditions suivantes :

- que le message varie trois fois par jour uniquement;
- que le message soit sans animation.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relative à ce projet de résolution.

---

Un débat s'engage.

---

Il est proposé par Mary DEROS

appuyé par Frantz BENJAMIN

de procéder à un vote nominal sur l'article 40.09.

La secrétaire d'arrondissement appelle le vote.

VOTENT EN FAVEUR : Mary DEROS, Frantz BENJAMIN

VOTENT CONTRE : Sylvain OUELLET, Elsie LEFEBVRE

Vu l'égalité des voix qui résulte du vote, le maire d'arrondissement Anie Samson se prévaut de son droit prévu à l'article 20.1 de la Charte de la Ville de Montréal et vote en faveur.

L'article 40.09 est adopté à la majorité, et il est

résolu en conséquence.

40.09 1171385013

---

#### CA17 14 0149

**Adopter le second projet de résolution PP17-14007 relativement à une demande d'autorisation pour la rénovation majeure du complexe d'habitations à loyer modique des Habitations Saint-Michel Nord et la démolition partielle des bâtiments situés aux 4290-4298, boul. Robert, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 avril 2017.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP17-14007 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 4 avril 2017 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 avril 2017, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 7 avril 2017;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 avril 2017;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions suivantes du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) :

- chapitre VI du titre II concernant l'alignement et les marges;
- article 81 concernant le pourcentage de maçonnerie;
- article 84 concernant les escaliers extérieurs en façade;
- article 119 concernant les usages prescrits;
- article 330 concernant les saillies dans une marge;
- article 342 concernant les occupations dans les cours;
- articles 348 et 352 concernant les café-terrasse;
- article 384 concernant la plantation d'arbres;
- article 438 concernant les superficies d'affichage;
- article 561 concernant le nombre minimal d'unité de stationnement;
- article 538 concernant les unités de chargement;

ainsi que les dispositions des articles 10 et 13 du Règlement de lotissement (RCA14-14005), et les dispositions des articles 4, 6 et 14 du Règlement sur les clôtures (C-5), le second projet de résolution visant :

- 1) à accorder la demande d'autorisation pour la rénovation majeure du complexe d'habitations à loyer modique des Habitations Saint-Michel Nord et la démolition partielle des bâtiments situés aux 4290-4298, boul. Robert, aux conditions suivantes :
  - les permis de démolition des bâtiments peuvent être accordés avant le dépôt et l'émission des permis de construction et de transformation;
  - l'implantation des bâtiments doit s'inscrire dans le périmètre déterminé au plan d'implantation préparé par Saia Barbarese Topouzanov architectes, daté du 9 février 2017, estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 15 mars 2017 et joint à la présente résolution;
  - une marge latérale minimale de 6 mètres doit être conservée entre les bâtiments et la limite de propriété située le long de la limite d'arrondissement;
  - une distance minimale de 5 mètres doit être conservée entre les bâtiments;
  - la superficie allouée aux usages restaurants et institutionnels ne doit pas dépasser 1000 mètres carrés au total;
  - un seul restaurant est autorisé sur le site;
  - la superficie allouée aux usages bureaux ne doit pas dépasser 200 mètres carrés;
  - la superficie allouée à l'usage entreposage ne doit pas dépasser 1100 mètres carrés et l'usage doit être situé exclusivement à l'intérieur d'un bâtiment, au niveau inférieur au rez-de-chaussée;
  - le café-terrasse ne doit pas être directement adjacent à une façade donnant sur un logement;
  - un maximum de 185 unités de logements est autorisé sur l'ensemble des deux propriétés visées par le présent PPCMOI;
  - un minimum de 60 unités de stationnement doivent être conservées et un ratio de 1 unité de stationnement pour 4 logements doit être respecté par propriété;
  - les conteneurs semi-enfouis doivent être dissimulés derrière un écran opaque d'au plus 1,5 mètre de hauteur et une bande de plantation doit être aménagée au pourtour, lorsque possible, afin de minimiser leur visibilité par rapport à la rue;
  - le ratio d'arbres à planter et à conserver par propriété doit correspondre à 1 arbre pour chaque 200 mètres carrés de terrain non construit;
  - la superficie maximale d'affichage autorisée par établissement commercial et institutionnel sur le site visé par le PPCMOI est de 2 mètres carrés;
- 2) à autoriser les usages « fête populaire » et « marché public » à l'extérieur d'un bâtiment, comme usage principal, en suivant la procédure des usages conditionnels prévue au Chapitre VII du TITRE III du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283);
- 3) à soumettre l'approbation de tous permis de construction et de transformation, à l'exception du remplacement d'une composante architecturale tel qu'à l'existant ou de travaux visant exclusivement l'intérieur d'un bâtiment, à la procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension et que ces derniers répondent aux objectifs et critères suivants :

**Objectif 1** : favoriser un projet de construction, d'agrandissement ou de transformation qui s'intègre adéquatement au milieu d'insertion, qui contribue à la définition de la rue et qui améliore le cadre bâti existant.

Dans l'atteinte de l'objectif 1, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

- a) le gabarit des bâtiments doit s'harmoniser au gabarit des bâtiments environnants;
- b) les impacts liés au gabarit des bâtiments et ses effets sur l'éclairage naturel et l'ensoleillement des propriétés voisines doivent être réduits;
- c) l'implantation et l'alignement des bâtiments doivent refléter les caractéristiques des bâtiments présents sur le site;
- d) l'aménagement des cours avants doit contribuer au paysage de rue et favoriser le verdissement ainsi qu'une expérience piétonne continue et enrichissante;
- e) le projet doit prendre en considération le caractère des bâtiments existants sur le site, notamment en ce qui a trait aux: niveaux des planchers, matériaux de parement, couronnements, saillies, à la localisation et aux types d'escaliers et d'accès au bâtiment, ainsi qu'aux ouvertures;
- f) le traitement architectural des bâtiments doit s'inspirer des caractéristiques architecturales dominantes du secteur tout en adoptant un langage architectural contemporain;
- g) le traitement architectural des bâtiments présents sur le site doit être harmonisé les uns par rapport aux autres;
- h) l'architecture des bâtiments doit refléter une image de qualité et les matériaux sélectionnés pour les parements extérieurs et les saillies doivent être nobles et durables;
- i) l'entrée principale des bâtiments doit être marquée par un traitement architectural distinctif;
- j) l'ajout de tout équipement mécanique sur une façade latérale, arrière ou au toit, doit se faire de manière à respecter la quiétude du voisinage et à en limiter les impacts visuels;

**Objectif 2** : préconiser un aménagement des espaces extérieurs de qualité et de manière à limiter ses impacts sur le voisinage.

Dans l'atteinte de l'objectif 2, les critères d'évaluation ci-après énoncés s'appliquent :

- a) l'aménagement des cours doit préconiser le verdissement et prévoir des espaces de vie extérieurs pour les résidents;
- b) la présence de propriétés voisines adjacentes au terrain doit être prise en considération dans l'aménagement des espaces extérieurs;
- c) lorsqu'applicable, la nouvelle construction doit tendre à protéger et mettre en valeur les composantes paysagères liées au site (notamment : présence d'arbres et aménagements paysagers) de manière à préserver la qualité des milieux de vie;
- d) les accès aux aires de stationnement doivent être localisés et aménagés de manière à réduire les impacts sur la propriété et dans le voisinage;
- e) un espace suffisant dédié à la collecte des matières résiduelles doit être prévu sur la propriété privée et intégré aux aménagements paysagers.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1176495003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA17 14 0150

**Adopter le second projet de Règlement 01-283-96 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement afin de ne pas prescrire de marge de recul avant pour l'installation de bâtiments temporaires servant à la location ou à la mise en vente de locaux ou d'unités de logements et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 avril 2017.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement 01-283-96 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a été donné le 4 avril 2017, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 13 avril 2017, dûment convoquée par avis paru dans le Journal Le Devoir du 5 avril 2017;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-96 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 13 avril 2017;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-96 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de ne pas prescrire de marge de recul avant pour l'installation de bâtiments temporaires servant à la location ou à la mise en vente de locaux ou d'unités de logements.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1171010011

---

#### CA17 14 0151

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'ajout de portes sur une des façades du bâtiment situé aux 8305-8309, rue Saint-Denis. Demande de permis 3001282901.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan feuillet A-101, préparé par Jason Wong, architecte, joint à la présente et estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 11 avril 2017 et visant l'ajout de portes sur une des façades du bâtiment situé aux 8305-8309, rue Saint-Denis (demande de permis 3001282901).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1171010013

---

#### CA17 14 0152

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), le plan visant l'installation d'une enseigne sur le bâtiment situé au 7355, boulevard Saint-Michel. Demande d'installation d'enseigne 3001288808.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1, préparé par Enseignes et lettrage Robert, estampillé par la Direction du développement du territoire en date du 11 avril 2017, visant l'installation d'enseigne sur le bâtiment situé au 7355, boulevard Saint-Michel. Demande d'installation d'enseigne numéro 3001288808.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1171385014

---

**CA17 14 0153**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant une construction hors toit sur le bâtiment situé au 8260, rue Saint-Dominique. Demande de permis 3001288786.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A23, A40, A41, A50, A51 et A52 préparés par Ekaterina Marakis, technologue en architecture, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 11 avril 2017, visant une construction hors-toit sur le bâtiment situé au 8260, rue Saint-Dominique. Demande de permis numéro 3001288786.

La présente autorisation est accordée conditionnellement à ce qu'aucun équipement mécanique ne soit installé sur la construction hors toit.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1171385012

---

**CA17 14 0154**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment en remplacement de l'immeuble existant situé au 7590, avenue De Chateaubriand. Demande de permis 3001291825.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A-100, A-200, A-210, A-220 et A-230 préparés par Mme Anick St-Laurent, architecte. Les plans ont été estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 avril 2017 et visent la construction d'un nouveau bâtiment de 3 étages en remplacement du bâtiment existant sis au 7590 de l'avenue De Chateaubriand. Demande de permis de construction 3001291825.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1175898004

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 et 40.17 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA17 14 0155**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la transformation et l'agrandissement du bâtiment situé au 7788, rue Saint-André. Demande de permis 3001286570.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A1 et A2 préparés par M. Yannick Pelletier, technologue. Les plans ont été estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 avril 2017 et visent la transformation et l'agrandissement du bâtiment existant sis au 7788 de la rue Saint-André. Demande de permis de transformation 3001286570.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1175898003

---

**CA17 14 0156**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant l'ajout d'un deuxième étage sur le bâtiment situé au 8038, avenue Henri-Julien. Demande de permis 3001285450.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A200 et A300 préparés par Jean-Christophe Leblond, architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 13 avril 2017, visant l'ajout d'un deuxième étage sur le bâtiment situé au 8038, avenue Henri-Julien. Demande de permis numéro 3001285450.

À 22 h 11,

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

de suspendre la séance afin de consulter le directeur du développement du territoire et de délibérer sur la demande du citoyen d'amender la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

À 22 h 15, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé et résolu :

d'adopter le dossier avec la modification suivante :

« que le nouveau couronnement de la façade dessinée sur le plan A200, préparé par Jean-Christophe Leblond Architecte, soit composé uniquement de la brique « Outremont » de Forterra. »

Adopté à l'unanimité.

40.17 1171385010

---

**Levée de la séance**

À 22 h 15, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juin 2017.